

## Disparités territoriales : effets et causes des comportements des agents

**D**oit-on craindre que des « fractures spatiales » soient induites par les transformations de l'économie ? Dès 1967, en termes plus mesurés – époque oblige – le chef du service régional et urbain du Commissariat Général du Plan considérait que « *les inégalités importantes et durables entre régions peuvent compromettre le succès d'une politique de croissance, en aggravant les déséquilibres économiques et les tensions sociales* » (Viot, 1967). La politique d'aménagement du territoire conçue à cette époque vise à rapprocher les niveaux de revenu et les potentiels de production entre les territoires. Ce diagnostic et cet objectif restent très présents dans le débat public actuel. Face à ce point de vue, des représentations différentes ont pris de la force depuis une vingtaine d'années. Elles montrent les territoires comme impliqués chacun à sa manière dans le développement d'ensemble, qu'ils soient d'ailleurs en complémentarité ou en concurrence pour attirer les activités et les hommes. Dans cette perspective, « *il n'existe plus d'argument rigoureux en faveur d'une géographie volontariste s'opposant aux forces du marché* » (Gérard-Varet et Mougeot, 2001). Parler de « disparités territoriales », plutôt que d'inégalités, permet de mettre temporairement entre parenthèses ce débat de fond, pour le temps de l'observation et de l'analyse, quitte à le retrouver entier au moment des interprétations et des préconisations.

Ce numéro d'*Économie et Statistique* rassemble six études sur le marché du travail, les revenus, les migrations et les impôts locaux. Elles contribuent à améliorer notre connaissance des disparités entre territoires en analysant comment elles se forment, quels sont leurs effets et comment la puissance publique peut agir sur elles.

### Des disparités territoriales durables

En France métropolitaine, on observe la persistance de disparités géographiques sur des variables fondamentales de l'économie. Ainsi, les disparités de *taux de chômage* entre les 22 régions métropolitaines sont toujours importantes (entre 1982 et 2007, l'écart entre minimum et maximum a toujours été supérieur à 4 points, alors que le taux national était parfois proche de 7 %) et leur carte présente des aspects remarquablement stables depuis 25 ans (1). On rend compte de plus de 85 % de la variance des taux de chômage

---

1. Voir dans ce numéro la carte par zone d'emploi fin 2004 dans l'article de Blanc et Hild, page 48.

régionaux de 1982 à 2007 en utilisant simplement un effet fixe régional, une fois déduite la fluctuation conjoncturelle du taux national.

Avant de chercher à expliquer ces disparités, il est prudent de multiplier les observations de variables du même champ (2). Les données couramment disponibles permettent de faire des observations semblables sur les *créations nettes d'emploi*. Les disparités régionales des taux annuels de création nette sont moins stables que celles des taux de chômage, mais elles le sont encore passablement : 40 % de la variance de l'écart région-métropole est expliquée par un effet fixe régional sur la période 1990-2006. La carte de ces disparités n'est pas le négatif de celle du chômage : par exemple, les deux régions qui ont le taux de chômage le plus élevé, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, ont des positions très différentes quant aux variations nettes d'emploi : l'une est en position médiane, l'autre est en tête de peloton pour la création d'emplois !

Malheureusement, en France, les données manquent pour réaliser des constats annuels similaires en ce qui concerne les *migrations d'actifs* (3). Seuls sont pour l'instant disponibles des soldes et des flux sur des périodes intercensitaires de plusieurs années, plus difficiles à interpréter (cf., à ce propos, Baccaïni, 2001). Contrairement aux études traitant des États-Unis, celles portant sur la France ne peuvent pas, jusqu'à présent, séparer convenablement les variations transitoires de ces flux migratoires de leurs caractéristiques permanentes. Les flux d'actifs du Nord et de l'Est vers le Sud et l'Ouest semblent importants et réguliers depuis 30 ans, tandis que ceux concernant l'Île-de-France seraient plus fluctuants.

Les disparités territoriales concernant les *salaires* du secteur privé peuvent être étudiées en détail grâce aux sources administratives. La hiérarchie de ces disparités reste très stable, l'Île-de-France dominant nettement les autres régions continentales. Cette hiérarchie renvoie à celles des disparités de qualification (4), de taille des établissements, et aussi de prix à la consommation ; à nouveau, on ne constate pas de relation simple avec les disparités de chômage.

Des constatations similaires peuvent être faites sur beaucoup d'autres pays développés. L'intensité des disparités régionales sur le marché du travail en France se situe en position médiane parmi les pays de l'OCDE (OECD, 2005).

Depuis deux décennies, les analyses nationales du marché du travail se sont développées en prenant en compte non plus seulement les effectifs (« stocks ») d'actifs, mais aussi les flux de transition entre les diverses situations individuelles par rapport au travail : non-activité, chômage et emploi. Jusqu'à présent, ces données de flux étaient presque absentes des analyses régionales ou locales.

**Emmanuel Duguet, Antoine Goujard et Yannick L'Horty** d'une part, **Michel Blanc et François Hild** d'autre part, nous présentent les disparités territoriales des *taux de retour à l'emploi*. Les premiers retracent, à l'aide de sources administratives, le devenir de demandeurs d'emploi enregistrés à l'ANPE, ou de bénéficiaires du RMI. Ils estiment des taux de retour à l'emploi, ou, ce qui revient au même, des durées d'attente entre la date

2. C'est désormais plus facile pour les chercheurs, grâce à l'espace « Statistiques locales » créé en 2008 sur le site internet de l'Insee (Insee, 2008).

3. L'utilisation des enquêtes annuelles de recensement et/ou de sources administratives pourrait permettre de combler cette lacune à l'avenir.

4. Voir Combes et al. (2003).

de début de la période de chômage et la date de reprise d'emploi. Grâce à ces sources administratives exhaustives (5), ils peuvent faire ces estimations à des niveaux géographiques très fins. Les résultats sont illustrés par des cartes originales, qu'on peut utiliser au premier degré comme retraçant un paramètre du « vécu collectif local ». Ainsi, un chômeur attend, en moyenne, nettement moins longtemps avant de retrouver un emploi en Rhône-Alpes qu'en Normandie. Les cartes montrent la superposition d'une grande diversité « micro-locale » et de régularités « régionales » (6). Les auteurs pointent que le retour à l'emploi est en moyenne le plus rapide à l'est de Lyon et dans le sillon Alpin, à l'ouest de Rennes, ou entre la Loire-Atlantique et la Vendée ; et qu'il est au contraire plus lent au voisinage de la frontière belge, en région parisienne et dans la vallée de la Seine en aval de Paris, ainsi que sur la façade méditerranéenne de Narbonne à Marseille. La dispersion spatiale des taux de sortie du RMI est plus grande que celle des taux de sortie du chômage inscrit à l'ANPE : mais la plupart des grandes zones se retrouvent dans les deux cartes dans la même position relative. La précision de cette géographie est un apport précieux de cette étude.

Attention toutefois aux pièges que les cartes choroplèthes tendent aux lecteurs. Il faudrait pouvoir pondérer les impressions visuelles par l'importance des dénominateurs, et non par la surface des unités. Des « zones géographiques homogènes » apparentes peuvent être constituées de territoires très peu denses ; il est indispensable d'examiner de très près ce qui prévaut dans les zones très urbanisées, et notamment en Île-de-France.

Dans une population où les effectifs restent constants, le taux de chômage est le produit du taux d'entrée en chômage (qui porte sur la population totale) par la durée du chômage (inverse du taux de retour à l'emploi des chômeurs). La présentation des disparités spatiales des *taux d'entrée en chômage* reste à faire. La carte des taux de retour à l'emploi n'est pas le négatif de la carte des taux de chômage – sans en être très loin. En effet, les taux d'entrée en chômage présentent eux aussi des disparités spatiales, qu'il serait intéressant d'analyser, en lien avec la diversité des tissus économiques et des créations nettes d'emploi. À défaut de pouvoir établir directement cette information, **Michel Blanc et François Hild** résument les disparités des taux de chômage et des taux de retour à l'emploi en une typologie des zones d'emploi : ils attirent ainsi l'attention sur des situations locales apparemment paradoxales, dans lesquelles ces deux indicateurs, au lieu d'être en opposition comme c'est généralement le cas, sont en concordance. Deux cas symétriques sont mis en lumière. D'une part, les zones touristiques présentent des taux de chômage et des taux de retour à l'emploi forts ; d'autre part, certaines zones peu denses ont au contraire des taux de chômage et des taux de retour à l'emploi particulièrement faibles. Ce que l'on apprend par là sur le risque d'entrée en chômage dans ces deux types de zones est cohérent avec ce qu'on sait par ailleurs des entreprises qui les caractérisent.

### **Apports et limites des analyses partielles**

Ayant établi les disparités territoriales des taux de retour à l'emploi, Emmanuel Duguet, Antoine Goujard et Yannick L'Horty, aussi bien que Michel Blanc et François Hild, s'attachent à en rendre compte par des analyses économétriques sur données en coupe transversale.

---

5. Le fichier historique statistique (FHS) de l'ANPE et le fichier Fileas (fichier des prestations légales et d'action sociale) de la Cnaf.

6. Au sens général, et non administratif, de ce mot : des régularités à l'échelle de zones rassemblant quelques centaines à quelques milliers de communes proches les unes des autres.

Emmanuel Duguet, Antoine Goujard et Yannick L'Horty, travaillant au niveau des communes de résidence, régressent les taux « nets » (7) de retour à l'emploi sur un ensemble de variables explicatives, parmi lesquelles des indicatrices des 348 zones d'emploi, ainsi que des variables décrivant la composition sociale de la commune, ses activités, les statuts d'emploi qui y sont représentés, et le taux de création d'entreprises dans la commune. Un résultat mérite d'être souligné : dans les communes où la création d'entreprises est forte, la durée du chômage est plus courte, alors même que des effets fixes sont introduits pour toutes les zones d'emploi. Autrement dit, au sein même d'une zone où, par définition, les actifs peuvent se déplacer quotidiennement pour aller travailler, le fait d'habiter dans une commune où se créent beaucoup d'entreprises coïncide avec un plus fort taux de retour à l'emploi. Cela peut plaider en faveur d'hypothèses selon lesquelles une « inadéquation spatiale » entre offre et demande de travail serait importante, même à niveau géographique très fin.

Michel Blanc et François Hild mènent des analyses en coupe spatiale analogues, mais au niveau des zones d'emploi, tant sur les taux de chômage que sur les taux de retour à l'emploi. L'intérêt particulier de leur analyse est qu'elle tient compte des proximités géographiques entre zones d'emploi, en utilisant les méthodes de l'économétrie spatiale : de ce point de vue, elle confirme pleinement l'existence d'auto-corrélation spatiale pour les deux taux, présente visuellement sur les cartes de Duguet *et al.* Dans l'analyse économétrique de Blanc et Hild, figurent parmi les variables explicatives des disparités du chômage, ou du retour à l'emploi, une partie des caractéristiques de l'emploi et du marché du travail local, que ce soit en niveau ou en tendance. En particulier, les auteurs concluent à un effet significatif et positif du solde des migrations définitives d'actifs sur le chômage dans la zone d'emploi. Dans un modèle plus complet, où ces deux variables seraient endogènes, cette conclusion subsisterait-elle ? L'OCDE (OECD, 2005) met en lumière plutôt une corrélation en sens inverse, constatée dans plusieurs grands pays, où les régions excédentaires sur le plan migratoire ont des taux de chômage bas. Mais il ne s'agit que d'un rapprochement de séries.

Pour aller plus loin, il faut remonter aux mécanismes qui peuvent jouer, et d'abord se persuader que les disparités spatiales sont produites par les comportements des agents économiques, autant qu'elles les influencent.

### **Les disparités territoriales sont affectées par les migrations**

**Luc Behaghel** présente et interprète l'évolution des disparités de revenus entre les villes, les zones périurbaines et les campagnes.

Il dégage deux tendances nettes des revenus moyens : un rattrapage, et même un dépassement des pôles urbains par les communes périurbaines ; et un rattrapage moins prononcé des communes rurales.

À une date donnée, les disparités de revenus s'expliquent largement par les différences de structure (socioprofessionnelle, par âge ou par statut d'emploi) des populations de

---

7. Ces « taux nets » résultent de la combinaison d'une structure de population moyenne (France métropolitaine), de rendements départementaux des caractéristiques de population, et d'effets spécifiques aux communes. La géographie de ces « taux nets » diffère peu de celle des « taux bruts ».

ces trois types de territoires. À long terme, le plus grand facteur d'évolution des écarts de revenus moyens entre ces trois types de zones est la variation de l'impact de ces différences de structure. Luc Behaghel établit avec soin cette variation ; il distingue la part qui doit être attribuée au renouvellement de la population, de celle qui doit être attribuée aux changements de « rendement » de chacune des caractéristiques. Il conclut que, en ce qui concerne le rattrapage partiel de l'espace à dominante rurale, les changements de rendement ont pesé davantage que les changements de structure ; mais que s'agissant des zones périurbaines, le renouvellement a joué le rôle le plus fort. S'il y a beaucoup moins d'écart entre le revenu moyen des villes et celui des zones périurbaines en 2004 qu'en 1982, c'est d'abord parce que leurs compositions socioprofessionnelles se sont considérablement rapprochées, du fait de la dynamique de localisation des populations.

Luc Behaghel s'attache également aux inégalités de revenus internes à chaque zone, et à l'évolution de ces inégalités. Il met en évidence une tendance nette à la hausse des inégalités au sein des pôles urbains. Une partie de cette hausse peut, ici aussi, être attribuée à l'évolution de la composition de leur population.

Dans toutes ces analyses, Luc Behaghel travaille de préférence « à découpage géographique constant ». Les zones urbaines et périurbaines sont délimitées après chaque recensement, à l'aide des informations collectées sur les déplacements domicile-travail. Une partie importante de la zone périurbaine « découpage 1999 » était rurale en 1982, et peuplée comme telle. L'effet de composition que l'auteur met en évidence provient donc pour une part de l'inclusion de ces communes. Travailler « à zonage variable » reviendrait à ignorer cet aspect du phénomène, et masquerait une partie des évolutions. Le territoire n'existe pas « en soi » ; il est le réceptacle de populations mouvantes, et il est donc façonné par les comportements de localisation de ces populations. En l'occurrence, ce sont les changements de domicile liés au « désir d'espace » de jeunes ménages urbains qui ont fortement égalisé les moyennes de revenus entre des zones géographiques autrefois bien différentes, tout en accroissant les inégalités au sein des pôles urbains.

La démarche d'analyse que Luc Behaghel adopte en utilisant le zonage en aires urbaines pourrait être transposée en utilisant les zones d'emploi ou les régions : les disparités constatées à ces niveaux sont, elles aussi, directement affectées par des comportements d'agents.

### **Analyser les migrations comme comportements des ménages**

Les choix résidentiels sont donc au cœur des disparités territoriales : tout ce qui permet de mieux les comprendre rapproche d'une compréhension de ces disparités.

**Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet et Valérie Roux** étudient les choix de localisation des jeunes après leur sortie du système éducatif. Ils montrent que changer de zone géographique n'est pas réservé aux plus qualifiés : 20 % des jeunes sortis sans diplôme changent de zone d'emploi au cours des sept premières années de leur parcours. Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet et Valérie Roux établissent l'influence de facteurs personnels sur la propension à migrer : celle-ci est plus forte chez les jeunes, chez les diplômés, chez ceux qui ont perdu leur emploi.

Réciproquement, ces auteurs analysent l'effet du choix « migration ou non-migration (8) » sur les trajectoires professionnelles de ces jeunes, en s'attachant particulièrement au devenir des jeunes femmes, selon qu'elles sont en couple ou non. Sans introduire explicitement une formalisation des décisions au sein des couples, ils mettent en évidence l'existence de migrations défavorables à la carrière professionnelle des femmes en couple.

Ce genre d'analyse doit affronter le problème redoutable de l'endogénéité des décisions de migration. Apprécier l'effet de la migration sur la fréquence des transitions du non-emploi vers l'emploi, par exemple, ne peut pas se faire simplement en comparant les carrières des migrants avec ceux des non-migrants : il faut essayer de reconstituer ce qu'il serait advenu des migrants, toutes choses égales par ailleurs, s'ils n'avaient pas migré (et *vice-versa*). Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet et Valérie Roux traitent ce problème en modélisant simultanément la décision de migrer et la transition professionnelle, et en utilisant des variables « instrumentales » dans l'équation de migration. Ils fournissent la liste de ces instruments. Cette précision, qui n'est pas toujours donnée dans les études similaires, est indispensable pour permettre au lecteur de bien comprendre les résultats qui lui sont présentés. Pour que les conclusions soient valides, il faut que les variables instrumentales retenues aient les propriétés adéquates, permettant de simuler une « expérience naturelle », c'est-à-dire qu'elles soient bien corrélées avec les variables explicatives, et sans autres relations avec les variables expliquées qu'à travers leur propre influence sur les variables explicatives. Chacune des variables utilisées par Arrighi, Gasquet et Roux mérite d'être examinée de ce point de vue, et cette réflexion est en elle-même porteuse de progrès vers la compréhension du mécanisme que décrit l'équation étudiée.

Le travail de Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet et Valérie Roux est une contribution à l'importante littérature appliquée (9) qui analyse des données individuelles sur les migrations. La plus grande partie de cette littérature (10) exploite l'idée selon laquelle migrer est une forme « d'investissement sur soi », visant à accroître l'utilité inter-temporelle de la personne qui en prend la décision. Bien établir les coûts et les profits associés à une migration est alors un enjeu important des travaux appliqués. La vie privée et familiale est concernée autant que la carrière professionnelle, ce qui fait que les bases de données pertinentes sont rares, et les progrès lents. Beaucoup des travaux s'attachent au lien migrations-salaires. On cite souvent un passage de Hicks écrit en 1932, selon lequel « *les différences dans les avantages économiques nets, principalement les différences de salaires, sont les principales causes de la migration* » (Greenwood, 1997, p. 670). Dans cet esprit, de nombreux auteurs ont cherché à mettre en évidence l'effet des différences de salaires sur les migrations, ou, de façon plus subtile, l'effet des différences de rendement salarial des études sur les migrations. Des résultats solides ont été établis pour le continent nord-américain (11).

Certains de ces travaux appliquent à la question de la migration des modèles de prospection d'emploi (12). En examinant non seulement les salaires offerts, mais aussi l'in-

---

8. Au sens : changement de zone d'emploi.

9. Voir les recensions de Jayet (1996), Greenwood (1997), Cushing et Poot (2004).

10. Dont un article fondateur, fréquemment cité, est Sjaastadt (1962).

11. Voir par exemple Dahl (2002).

12. Job search – voir recension dans Herzog et al. (1993). Détang-Dessendre et al. (2004) analysent l'effet des migrations sur les salaires avec un modèle de « job search » sur des données similaires à celles utilisées par Arrighi, Gasquet et Roux, mais tirées d'enquêtes antérieures.

tensité des offres d'emploi, ils analysent la durée des recherches d'emploi, et donc des périodes de chômage. S'il est avéré qu'au niveau individuel devenir chômeur accroît la propension à migrer, le travail de Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet et Valérie Roux le souligne également, il n'est pas définitivement établi qu'une migration diminue, ou accroît, la durée du chômage. Les nouvelles bases de données disponibles à partir de sources administratives pourraient servir à estimer certains de ces modèles sur des données concernant la France.

Pour analyser l'interaction entre la migration et une caractéristique territoriale – niveau des salaires, taux de chômage, etc. – ces études prennent donc la question tantôt par un bout, tantôt par l'autre. Tantôt elles s'attachent à mettre en lumière l'effet de cette caractéristique collective sur le comportement migratoire ; tantôt elles examinent si le comportement migratoire atteint son but et modifie la caractéristique en question, pour la personne concernée ; l'effet sur la caractéristique au niveau collectif s'en déduit, en général implicitement, par agrégation. Ce sont deux faces inséparables d'une même problématique : c'est pourquoi le traitement de l'endogénéité est si crucial.

### **Disparités territoriales et interventions publiques**

Face à des disparités territoriales jugées, pour une raison ou pour une autre, excessives, quels sont les moyens de l'action publique ?

Le plus souvent, ce sont des interventions *non territorialisées* qui agissent pour contenir ou réduire ces disparités (Gérard-Varet et Mougeot, 2001). Il suffit pour s'en convaincre de comparer les inégalités de revenu moyen des ménages entre départements avant et après prise en compte des prestations sociales et des impositions : l'éventail des inégalités spatiales est réduit de près de 25 % par le jeu de ces transferts (13), alors que dans leur grande majorité, les réglementations correspondantes ne connaissent aucune différenciation dans l'espace. Cette réduction est l'effet mécanique de l'impact différencié de ces réglementations sur des catégories de population inégalement réparties entre les territoires : en augmentant le revenu relatif des plus pauvres, on augmente aussi le revenu moyen relatif des territoires où les plus pauvres sont, en proportion, les plus nombreux.

D'autres politiques non territorialisées visent à réduire les disparités spatiales en favorisant la mobilité des travailleurs, soit par des avantages directs accordés à ceux qui, chômeurs, acceptent un emploi éloigné (14), soit indirectement en diminuant certaines entraves à la mobilité, par exemple les coûts de transaction liés à la vente et à l'achat de logements (OECD, 2005).

Dans certains cas, l'action publique est *territorialisée*. Elle l'est institutionnellement, quand il s'agit de l'action de pouvoirs décentralisés compétents sur une partie seulement de l'ensemble national. Elle l'est par intention particulière, quand on fixe des limites géographiques à des mesures économiques ou sociales, par des politiques « zonées ».

**Sylvie Charlot, Sonia Paty et Virginie Piguet** cherchent en quoi l'appartenance des communes à des groupements de communes influence les taux des impôts locaux, taux

---

13. Comparaison des revenus fiscaux locaux et des revenus disponibles locaux ; données disponibles sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr).  
14. Des aides à la mobilité de ce type existent en France depuis 2002.

apparents qui résultent du cumul des décisions des deux niveaux de collectivités. Les disparités de ces taux entre communes sont examinées à l'aide d'une analyse de leur variance par rapport à quatre facteurs sans interactions, le principal facteur d'intérêt étant l'appartenance des communes aux différents types de groupements (15). Appartenir à un groupement se traduit par un alourdissement de la fiscalité, d'autant plus important qu'il s'agit d'un groupement de type plus puissant sur le plan fiscal : en l'absence d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les taux de taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe professionnelle) sont inférieurs à ceux observés dans les communes appartenant à des EPCI non intégrés fiscalement ; ces derniers sont eux-mêmes inférieurs à ceux observés dans les communes appartenant à des EPCI à taxe professionnelle unique, qui sont eux-mêmes inférieurs à ceux observés dans les communes appartenant à des EPCI à fiscalité mixte, la forme la plus élevée d'intégration fiscale. Cette gradation remarquable est en partie masquée sur les taux bruts par l'influence de la taille de la commune : l'étude de Charlot, Paty et Piguet la met bien en évidence.

Ce travail nous amène à réfléchir sur les éventuels effets de l'intercommunalité sur les disparités territoriales de revenu disponible ou de bien-être des ménages. Pour les apprécier, il faudrait prendre en compte d'autres variables, en plus des taux d'imposition. D'une part la base fiscale, dénominateur des taux, n'est pas le revenu des ménages ; et certains impôts sont acquittés par les entreprises. Ensuite, on ne connaît pas la valeur des services financés par ces impôts, services qui d'ailleurs ne profitent pas seulement à la population de la commune ou du groupement.

**Roland Rathelot et Patrick Sillard** étudient l'impact d'une politique « zonée », celle des « zones franches urbaines (ZFU) ». Pour diminuer les disparités d'accès à l'emploi entre les résidents de ces zones et le reste de la population, les pouvoirs publics entendent y encourager la création d'emploi, une partie des emplois créés devant être dévolue à des résidents de la zone. Les entreprises s'y installant bénéficient donc d'allègements de charges fiscales et sociales.

Roland Rathelot et Patrick Sillard évaluent l'impact de ces avantages sur la création locale d'établissements et d'emplois. Le bilan des emplois créés ne peut pas être attribué intégralement aux exonérations : les auteurs calculent la part imputable à celles-ci en utilisant « l'expérience naturelle » que constitue la transformation en 2003 de certaines zones de redynamisation urbaine (ZRU) en ZFU, et en y appliquant les méthodes d'économétrie de l'évaluation, pour éliminer les biais qui peuvent être entraînés par la sélection des « zones transformées ». Ils mettent en évidence un effet positif du passage en ZFU sur les établissements et l'emploi des zones concernées. Le taux de création d'établissements est majoré de quatre points en moyenne pendant les trois années suivant le passage. L'emploi est notablement accru à la suite de celui-ci, puis reprend son rythme d'évolution antérieur. Les auteurs examinent les effets de ce passage sur les territoires proches : les effets positifs sur la nouvelle ZFU sont pour une part des effets de transfert.

Du point de vue méthodologique, ce travail illustre une des manières de sortir des impasses de type « paradoxe de l'œuf et de la poule » fréquentes en matière de disparités ter-

---

15. Les autres facteurs sont : la taille des communes, le type de bassin de vie auquel elles appartiennent, le type d'espace urbain/rural auquel elles appartiennent.



ritoriales, lorsqu'on cherche comment des caractéristiques des territoires conditionnent des résultats, alors que ces caractéristiques sont elles-mêmes sous l'influence de ces résultats. Ici ce sont les entreprises qui sont agissantes, et c'est leur comportement d'implantation, en ZFU ou hors ZFU, qui est en jeu. Sans données d'entreprises adaptées, une analyse directe de l'influence de la politique sur ce comportement n'était pas envisageable. « L'expérience naturelle » que constitue la transformation de certaines ZRU en ZFU fournit le moyen d'identifier, avec seulement des données territoriales, un volet des conséquences de ce comportement, et de la politique mise en œuvre. Les effets estimés sont des effets « locaux », effets moyens sur les zones « traitées » (nouvelles ZFU) : ce serait un pas supplémentaire d'en induire des conclusions sur l'ensemble de la politique ZFU.

### **Expliquer les disparités territoriales ? L'état de la théorie, et de ses validations empiriques**

Dans un espace économique unifié, la persistance de disparités locales entre les taux de salaires ou les taux de chômage peut surprendre. Entreprises et ménages étant libres de leurs choix, un raisonnement économique traditionnel prédirait l'égalisation de ces variables. On sait à présent qu'un tel raisonnement n'est pas solidement fondé : le modèle de concurrence parfaite d'Arrow-Debreu, en présence de coûts de transport, n'admet pas d'équilibre autre que l'autarcie de chaque région, si les facteurs de production sont mobiles (Starett 1978, cité par Fujita et Thisse, 2002). Ce modèle ne peut donc pas être utilisé pour raisonner sur le fondement des différences géographiques.

En revanche, des modèles dans lesquels les différents marchés, y compris le marché du travail, sont décrits comme complètement concurrentiels, peuvent servir à décrire des dynamiques transitoires de court terme, consécutives à des chocs exogènes localisés.

Blanchard et Katz (1992) ont proposé un tel cadre d'analyse des marchés infranationaux du travail, dans un modèle où le taux de salaire reste la variable d'arbitrage. Pour chaque territoire, l'équation d'offre de travail, qui intègre les migrations et le comportement de participation (taux d'activité), exprime une dépendance par rapport aux disparités de salaire et de taux de chômage. Cette équation prend en compte l'effet des tendances de la demande nationale de biens et services à travers la composition sectorielle du territoire, ainsi qu'une dépendance par rapport aux disparités salariales ; la formalisation fait place aux décalages temporels. L'estimation des formes réduites fait apparaître, pour les États des États-Unis, une forte dynamique de court terme des migrations intérieures, et à un moindre degré du chômage, sur fond d'évolutions d'emploi très inertes. L'application du même modèle à des données européennes (Decressin et Fatas, 1995) montre un effet beaucoup plus important des taux de participation (taux d'activité) : une partie des chocs différentiels sur la demande d'emploi a été absorbée par l'allongement de la durée des études ou par des préretraites. De tels travaux confirment que le rôle du taux de salaire comme variable d'équilibrage de court terme est limité. Même aux États-Unis, on constate peu de variations de ce paramètre consécutivement aux chocs, et peu d'effet de ces variations sur l'attraction de ménages ou d'activités. Par ailleurs, l'analyse de Blanchard et Katz, conduite à des échelons géographiques de grande taille comme les États des États-Unis, laisse de côté certains facteurs indispensables dans d'autres pays ou à d'autres échelles. L'inégale répartition sur le territoire des générations successives est un facteur de variation de l'offre de travail avant migration, dont les différences sont

sensibles entre les régions françaises, entre le Nord et le Sud-Ouest en particulier. L'écart entre emploi au lieu de résidence et emploi au lieu de travail (« solde des navettes ») est susceptible de varier fortement après un choc négatif sur la demande d'emploi, si les travailleurs peuvent retrouver un emploi dans une zone voisine, sans déménager. La demande de travail est pour partie liée à l'évolution de la population résidente, par l'effet « d'induction » que le modèle ignore.

Un tel modèle inclut des déterminants « stables » de l'attractivité des territoires, tant pour les ménages (« aménités ») que pour les entreprises ; mais, s'attachant à la dynamique de court terme, il les place hors du champ de l'analyse.

En quête d'explication des disparités durables, on doit donc chercher ailleurs. Et d'abord, en dehors des mécanismes économiques, il faut faire leur place à l'histoire – c'est-à-dire au rôle des conditions initiales – et à la géographie – c'est-à-dire au rôle des « aménités » des différents lieux.

Les disparités qui nous occupent en France se sont installées à partir du tournant des années 1970 (16) dans un espace marqué par l'histoire. La carte des activités économiques traditionnelles – extraction, sidérurgie, textile – qui vont peser si lourd dans l'évolution ultérieure, s'est constituée depuis deux siècles au moins. Les disparités de fécondité entre le Nord et le Sud-Ouest du pays, d'où découle une inégalité permanente dans l'offre de travail, peuvent être reliées à des traits culturels très anciens. On ne peut pas expliquer l'évolution de l'emploi et la persistance d'un chômage élevé dans le Nord-Pas-de-Calais en ignorant ces deux facteurs.

Au fur et à mesure que le niveau général des revenus s'élève, la structure de la consommation évolue, et les biens « supérieurs » prennent de plus en plus de place. C'est le cas en particulier des « aménités » procurées par certains lieux au climat doux et ensoleillé, proches de la mer et/ou de la montagne, etc. Depuis Sjastaadt (1962), les économistes savent que ces paramètres ont un rôle sur les migrations intérieures, et cherchent à quantifier leur effet (17). Pour se convaincre que des forces semblables jouent en France, il suffit d'examiner à quel point les nouveaux installés privilégient les côtes de Méditerranée ou du Sud-Ouest. En Languedoc-Roussillon, il n'est sans doute pas excessif de parler d'un « choc d'offre de travail permanent » dû à ce facteur, et d'y voir une des causes du chômage élevé.

Les explications de cette nature sont, au fond, extra-économiques. Les économistes en proposent d'autres.

Depuis près de 20 ans, dans la lignée des travaux de Paul Krugman (Krugman, 1998), la « nouvelle économie géographique (NEG) » s'efforce de mettre en évidence les mécanismes endogènes qui conduisent les entreprises et les travailleurs à se rapprocher, ou au contraire à s'éloigner (18). Ses modèles remplacent les hypothèses de la concurrence parfaite par des hypothèses de concurrence monopolistique, faisant place aux indivisibilités et aux coûts de transport des biens. Dans ces modèles, les entreprises sont en

---

16. Fin de l'exode rural, montée de la périurbanisation, basculement des flux migratoires vers le Sud puis l'Ouest au détriment de la région parisienne, montée du chômage au Sud et au Nord : toutes ces évolutions qui ont une grande portée géographique peuvent être approximativement datées des années 1970.

17. Pour un exemple récent aux États-Unis, voir Rappaport (2007) ; en Europe voir Cheshire et Magrini (2006).

18. La théorie de la base économique peut être considérée comme un ancêtre de ces théories, en présentant un tel mécanisme, sans fournir un cadre d'analyse global. Voir ce qu'en disent Fujita et al. (1999), pp. 27-32.

concurrence pour produire des biens différenciés dont les consommateurs souhaitent qu'ils présentent la plus grande variété. À partir de ces hypothèses, la NEG permet de représenter les inégalités spatiales entre les variations de l'emploi, ainsi que les flux migratoires de travailleurs, comme des conséquences de mécanismes élémentaires de l'économie – comportements maximisateurs de l'utilité et du profit. Ces travaux montrent en particulier que l'importance relative des forces d'agglomération et des forces de dispersion varie lorsque les coûts de transport décroissent. Les disparités régionales de PIB et de salaires en fonction du temps présenteraient de ce fait une « courbe en U renversé » : initialement faibles, elles s'accroîtraient quand progresse l'unification économique de l'espace, pour décroître de nouveau à la fin de ce processus. Dans notre pays, où les coûts de transport ont fortement baissé depuis trente ans (Combes-Lafourcade, 2001), la concentration de la population dans les aires urbaines de grande taille n'a pas cessé (19) ; mais cela résulte surtout des gains réalisés par les aires urbaines de 700 000 à 2 millions d'habitants, alors que le poids de l'aire urbaine de Paris dans l'ensemble national plafonnait.

D'autres courants de la recherche économique portant spécifiquement sur le fonctionnement du marché du travail remettent en cause les hypothèses du modèle de concurrence parfaite sur ce marché et cherchent à appliquer au niveau régional ou local des représentations différentes : inadéquation spatiale entre offre et demande d'emploi, segmentations par qualifications, modèles d'appariement entre demandes d'emploi et emplois vacants, modèles non concurrentiels de fixation des salaires, rôle des syndicats... Par exemple, il est vraisemblable que le « chômage frictionnel » est une composante du chômage inégalement présente dans les différentes régions, en relation avec des caractéristiques structurelles de leurs économies (types de contrats de travail). Autre exemple : les mécanismes nationaux de fixation des salaires (Smic, conventions collectives...) peuvent avoir des effets régionaux inattendus (20).

Conditions initiales, aménités, mécanismes économiques de l'agglomération, mécanismes du fonctionnement du marché du travail : finalement, ce ne sont pas les explications des disparités territoriales qui manquent (21) ! Des recherches théoriques s'efforcent d'intégrer plusieurs de ces éléments : ainsi Tabuchi et Thisse (2002) présentent un modèle d'économie géographique couplé avec un modèle de comportement migratoire faisant place aux aménités des lieux. En effet, il serait nécessaire de démêler les forces des différents facteurs pour aboutir à une explication unifiée. Sans quoi on risque bien de présenter pour chaque cas l'explication *ad hoc*, convaincante isolément, sans être généralisable. Mais de telles recherches sont jusqu'à présent rarement suivies d'estimations fondées sur des observations. Dans leur recension des études empiriques relevant de la NEG, Head et Mayer (2004) soulignent bien la difficulté de trancher entre les différents mécanismes : ils suggèrent de rechercher des situations dans lesquelles les différents modèles prédisent des résultats différents.

Certaines études empiriques, qui visent à établir les influences réciproques des variables du marché du travail local, sont menées en coupe transversale, dans des modèles à équations simultanées où les observations sont les territoires et leurs évolutions pendant une période donnée. Cette tradition de la littérature, initiée par Muth (1971), a été illustrée

---

19. Pour justifier cette affirmation, il est indispensable de porter la plus grande attention au découpage géographique qu'on retient : voir à ce propos Paulus (2004) et Baccaïni (2003).

20. Pour une analyse de l'exemple italien sous cet angle, voir Manacorda et Petrongolo (2006).

21. Elhorst (2003) présente une recension des facteurs susceptibles d'expliquer les disparités spatiales des taux de chômage.

pour la France par des études de Jacquot (1994) et de Blanc *et al.* (2007). La fiabilité de ce type d'études repose sur la prise en compte dans chaque équation de toutes les variables pertinentes, et sur l'utilisation comme variables instrumentales de grandeurs exogènes, qui sont souvent les valeurs initiales de certaines variables d'état du marché du travail local. Là encore, il faut adhérer à l'idée qu'on arrive ainsi à simuler du « toutes choses égales par ailleurs » pour avoir foi dans les conclusions. Compte tenu notamment de la longueur des périodes intercensitaires utilisées, ce n'est pas toujours évident : les valeurs initiales des variables du marché du travail sont certes antérieures à l'évolution de la période, mais ne sont-elles pas trop éloignées des valeurs courantes qui entrent en jeu ? Il est probable que de tels modèles d'ensemble gagneraient beaucoup à être appuyés sur des observations plus rapprochées, annuelles (22). Ils permettraient alors d'améliorer des projections régionales de court terme.

### **Un vaste champ d'étude**

Loin d'être achevée, l'explication des disparités territoriales dans une économie nationale reste largement à élaborer. Cette situation n'est pas propre à la France : la recension conduite par Elhorst (2003) montre l'ampleur des questions controversées. Les travaux présentés dans ce numéro ouvrent des pistes : prise en compte des flux de transitions entre emploi, chômage et inactivité grâce aux panels issus de sources administratives ; exploitation de séries temporelles annuelles ; recherche des ruptures exogènes ou des expériences naturelles permettant d'identifier les comportements de localisation.

De nouveaux apports sont attendus des théoriciens : actuellement encore, peu de modèles d'économie géographique prennent en compte explicitement plus de deux régions. Mais les progrès passeront aussi par un fort enrichissement des données sur les économies locales, en particulier des données sur les entreprises. L'absence de toute donnée sur l'insertion spatiale des établissements – fournisseurs, clientèle – est un obstacle majeur à la connaissance en ce domaine.

Que ce soit pour fonder des politiques territorialisées, ou seulement pour anticiper les effets territoriaux de politiques nationales, il est indispensable de mieux saisir les comportements de localisation des agents économiques. Les années récentes ont apporté beaucoup, sous la bannière de l'économie géographique, à la compréhension de certains ressorts de la localisation des entreprises et de leur main-d'œuvre. Multiplier les études appliquées, en profitant de l'enrichissement des statistiques locales, est un des moyens de prolonger ces progrès.

**Jean-François Royer**  
(Crest, Département de la Recherche)

---

22. Voir note 3.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Baccaïni B. (2001)**, « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Économie et Statistique*, n° 344, pp. 39-79.
- Baccaïni B. (2003)**, « Les migrations interurbaines entre 1990 et 1999 », *Données Urbaines*, n° 4, Éditions Anthropos.
- Blanc M., Schmitt B., avec la collaboration de Ambiaud E. (2007)**, « Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, pp. 57-74.
- Blanchard O.J., Katz L. (1992)**, « Régional Evolutions », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1.
- Cheshire P.C., Magrini S. (2006)**, « Population Growth in European Cities: Weather Matters – but only Nationally », *Regional Studies*, vol. 40, pp. 23-37.
- Combes P.-P., Duranton G., Gobillon L. (2003)**, « Origine et ampleur des inégalités spatiales de salaire en France », *Rapport du Conseil d'Analyse économique sur la compétitivité* n° 40, complément C, pp. 163-183.
- Combes P.-P., Duranton G., Gobillon L. (2008)**, « Spatial Wage Disparities: Sorting Matters ! », *Journal of Urban Economics*, vol. 63, pp. 723-742.
- Combes P.-P., Lafourcade M. (2002)**, « Coûts de transport et inégalités régionales – Une approche structurelle », *Revue économique*, vol. 53, n° 3, pp. 505-516.
- Cushing B., Poot J. (2004)**, « Crossing Boundaries and Borders: Regional Science Advances in Migration Modelling », *Papers in Regional Science*, vol. 83, pp. 317-338.
- Dahl G.B. (2002)**, « Mobility and the Return to Education: Testing a Roy Model with Multiple Markets », *Econometrica*, vol. 70, n° 6, pp. 2367-2420.
- Decressin J., Fatas A. (1995)**, « Regional labor market dynamics in Europe », *European Economic Review*, vol. 39, pp. 1627-1655.
- Détang-Dessendre C., Drapier C., Jayet H. (2004)**, « The Impact of Migration on Wages: Empirical Evidence from French Youth », *Journal of regional science*, vol. 44, n° 4, pp. 661-691.
- Elhorst J.P. (2003)**, « The Mystery of Regional Unemployment Differentials: Theoretical and Empirical Explanations », *Journal of Economic Surveys*, vol. 17, n° 5, pp. 709-748.
- Fujita M., Krugman P., Venables A.J. (1999)**, « The Spatial Economy: Cities, Regions and International Trade », The MIT Press.
- Fujita M., Thisse J.F. (2002)**, *Economics of Agglomeration*, Cambridge, Cambridge University Press, traduit en français par Carl Gaigné et Bertrand Schmitt sous le titre « Économie des villes et de la localisation », Éditions De Boeck Université Bruxelles, 2003, 466 p.
- Gerard-Varet L.-A., Mougeot M. (2001)**, « L'État et l'aménagement du territoire », Aménagement du territoire, *Rapport du Conseil d'Analyse Économique*, n° 31, La Documentation Française.
- Greenwood M.J. (1997)**, « Internal Migration in Developed Countries », *Handbook of Population and Family Economics*, ch. 12, Elsevier Science.
- Head K., Mayer T. (2004)**, « The Empirics of Agglomeration and Trade », *Handbook of Regional and Urban Economics*, vol. 4, chap. 59, pp. 2609-2669, Elsevier.

**Herzog H.W., Schlottmann A.M., Boehm T.P. (1993)**, « Migration as Spatial Job Search: a Survey of Empirical Findings », *Regional Studies*, vol. 27, n° 4, pp. 327-340.

**Insee (2008)**, « Statistiques locales », site [www.insee.fr](http://www.insee.fr), onglet « bases de données ».

**Jacquot A. (1994)**, « 1982-1990 : Un modèle de déséquilibre pour les marchés régionaux du travail en France », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, pp. 353-374.

**Jayet H. (1996)**, « L'analyse économique des migrations, une synthèse critique », *Revue économique*, vol. 47, pp. 193-226.

**Krugman P. (1998)**, « Space : the Final Frontier », *Journal of Economic Perspective*, n° 12, pp. 161-174.

**Manacorda M., Petrongolo B. (2006)**, « Regional Mismatch and Unemployment: Theory and Evidence from Italy, 1977-1998 », *Journal of Population Economics*, vol. 19, n° 1, pp. 137-162.

**Muth R.F. (1971)**, « Migration: Chicken or Egg ? », *Southern Economic Journal*, vol. 37, pp. 295-306.

**OECD (2005)**, « How Persistent are Regional Disparities in Employment ? The Role of Geographic Mobility », *OECD, Employment Outlook*, chap. 2.

**Paulus F. (2004)**, « Coévolution dans les systèmes de villes : croissance et spécialisation des aires urbaines françaises de 1950 à 2000 », *Thèse Université Paris I – Panthéon Sorbonne UFR de Géographie*, 408 p.

**Rappaport J. (2007)**, « Moving to Nice Weather », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 37, pp. 375-398.

**Sjaastadt L.A. (1962)**, « The costs and returns of human migration », *The Journal of Political Economy*, vol. 70, n° 5, pp. 80-93.

**Starett B. (1978)**, « Market Allocations of Location Choice in a Model with Free Mobility », *Journal of Economic Theory*, n° 17, pp. 21-37.

**Tabuchi T., Thisse J.F. (2002)**, « Taste Heterogeneity, Labor Mobility and Economic Geography », *Journal of development economics*, vol. 69, pp. 155-177.

**Viot P. (1967)**, « Aspects régionaux de la planification française », Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité.